

Séance extraordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Frédéric, tenue le 19 octobre 2020, à 19 h 30, à la salle du conseil, situé au 850, rue de l'hôtel de ville à Saint-Frédéric.

Sont présents monsieur le maire Martin Nadeau, les conseillères Anne-Marie Lachance, Johanne Giguère et Lucie Gilbert ainsi que les conseillers Jean-Denis Vachon, Michel Fortin et Michel St-Pierre, tous formants quorum sous la présidence de monsieur le maire.
Cathy Poulin fait fonction de secrétaire.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'assemblée est ouverte par un moment de réflexion.

2020-10-1192

DÉROULEMENT DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 21 octobre 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-029 de la ministre de la Santé et des services sociaux qui permet au conseil de tenir une séance à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux et qui précise que lorsqu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par vidéoconférence ou en personne, mais tout en respectant les consignes sanitaires, dont celle du maintien d'une distance de 2 mètres;

En conséquence, il est proposé par Lucie Gilbert et résolu :

QUE le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par vidéoconférence ou en personne, à la condition de respecter les consignes sanitaires;

QUE cette séance du conseil soit enregistrée et rediffusée sur le site internet de la municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2020-10-1193

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Johanne Giguère et résolu :

D'adopter l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2020-10-1194

MANDAT POUR LA CONCEPTION DES PLANS ET DEVIS ET LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA RUE GAGNON ET DE LA RUE ST-OLIVIER

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité Saint-Frédéric a obtenu la confirmation de l'octroi d'une aide financière de 80% dans le programme FIMEAU pour la réfection de la rue Gagnon et de la rue St-Olivier;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité Saint-Frédéric a procédé à un appel d'offres public pour la conception des plans et devis, ainsi que la surveillance des travaux, pour la réfection de ces deux rues;

CONSIDÉRANT QUE quatre firmes d'ingénieries ont déposé une offre de services, et que celles-ci étaient toutes conformes;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection à procédé à l'analyse des soumissions et que les résultats sont les suivants :

Firme	Prix	Pointage final	Rang
Pluritec	186 582.33\$	7.58	4
EXP	156 200.90\$	8.90	3
Stantec	122 367.89\$	11.15	1
WSP	150 157.35\$	9.26	2

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection d'octroyer le mandat à la firme ayant obtenu le meilleur pointage final;

En conséquence, il est proposé par Jean-Denis Vachon et résolu :

QUE le conseil accorde le mandat de conception des plans et devis, et de surveillance des travaux, pour la réfection de la rue Gagnon et de la rue St-Olivier pour un montant de 122 367.89\$ (taxes incluses) à la firme Stantec;

QUE le devis d'appel d'offres, la proposition de services professionnels, la formule de prix et la présente résolution fassent foi de contrat intervenu entre les parties;

QUE cette dépense soit payée temporairement par le surplus accumulé non affecté;

QUE ces coûts soient inclus dans le règlement d'emprunt qui sera adopté ultérieurement, relatif à ces travaux.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2020-10-1195

MANDAT POUR L'ÉTUDE GÉOTECHNIQUE ET L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DE SITE PHASE 1 POUR LA RÉFECTION DE LA RUE GAGNON ET DE LA RUE ST-OLIVIER

ATTENDU QUE la Municipalité Saint-Frédéric a obtenu la confirmation de l'octroi d'une aide financière de 80% dans le programme FIMEAU pour la réfection de la rue Gagnon et de la rue St-Olivier;

ATTENDU QUE la Municipalité Saint-Frédéric projette d'effectuer ces travaux en 2021;

ATTENDU QU'un mandat a été octroyé, à cette même assemblée, à la firme Stantec pour la conception des plans et devis;

ATTENDU QU'en parallèle avec la conception de ces plans et devis, il est nécessaire d'effectuer une étude géotechnique et une évaluation environnementale de site phase 1;

ATTENDU QU'une demande d'offre de prix pour un contrat de gré à gré a été effectuée auprès de quatre entreprises;

ATTENDU QUE deux entreprises ont déposé une offre, soit :

Compagnie	Prix (taxes incluses)
Solmatech inc.	45 404.78\$
Englobe Corp.	27 536.51\$

En conséquence, il est proposé par Lucie Gilbert et résolu :

QUE le mandat pour l'étude géotechnique et l'évaluation environnementale de site phase 1 pour la réfection de la rue Gagnon et la rue St-Olivier soit donné à Englobe Corporation au montant de 27 536.51\$ taxes incluses;

QUE la demande d'offre de prix, la proposition de services, la formule de prix et la présente résolution fassent foi de contrat intervenu entre les parties;

QUE cette dépense soit payée temporairement par le surplus accumulé non affecté;

QUE ces coûts soient inclus dans le règlement d'emprunt qui sera adopté ultérieurement, relatif à ces travaux.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

2020-10-1196

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Anne-Marie Lachance et résolu :

L'assemblée est levée à 19h50.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

Maire

Directrice générale